

Ce document vous présente les mesures prises par notre équipe, afin de respecter les consignes qui nous sont émises par le ministère de l'Éducation, la Direction de la santé publique et le CSSDM. Vous remarquerez que dans la plupart des cas, elles sont identiques à l'an dernier. Des modifications pourraient être apportées au fil du temps, afin d'ajuster certaines choses pour optimiser le fonctionnement de l'école ou pour appliquer d'éventuelles nouvelles consignes ou restrictions qui nous seront possiblement transmises dans les prochains jours ou prochaines semaines. Dans un tel cas, vous en seriez naturellement informés.

FORMATION DES GROUPES

Même si le concept de bulles-classes n'est pas imposé, nous devons être en mesure de bien identifier les contacts des élèves en cas d'éclosion. Pour le moment, les élèves auront la possibilité de fréquenter des élèves d'autres classes à certains moments, dans des contextes qui limiteront les risques de transmission du virus. Au service de garde, des groupes seront jumelés, mais ce sera toujours les mêmes jumelages pour faciliter les enquêtes épidémiologiques si nécessaire.

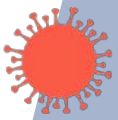
MESURES SANITAIRES POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

Port du masque de procédure et distanciation physique

- Port du masque de procédure obligatoire dans les aires communes et lors des déplacements hors de la salle de classe pour tout le personnel, les visiteurs et les élèves de la 1^{re} à la 6^e année.
- Les masques de procédure seront fournis par l'école. Les élèves auront un sac refermable à leur nom dans lequel les enseignants s'assureront qu'il y a toujours des masques de disponibles. Ils devront donc le porter pour leur entrée dans l'école.
- Les élèves d'une même classe ou d'un même groupe du service de garde n'ont pas à respecter de distanciation physique.
- Sans interdire les contacts, une certaine distanciation entre les élèves de classes différentes est souhaitable.
- Une distance de 2 mètres doit être respectée avec tous les adultes de l'école. Lorsque cette distanciation est impossible entre les élèves et le personnel, un masque de procédure est obligatoire pour le personnel.
- Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du masque de procédure par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.

Hygiène

- Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'école.
- Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée. Chaque fois que cela est possible, l'accès à des points d'eau est favorisé aux solutions hydroalcooliques.
- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement. Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, fontaines d'eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement (plusieurs fois par jour).
- Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves sont nettoyés le plus régulièrement possible.
- Les déplacements sont adaptés pour éviter les contacts prolongés.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.



ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES

À l'entrée du matin, les élèves doivent se présenter à l'une des portes de la cour préalablement établie. Ils en seront informés par leur enseignant lors de la première journée de classe. Les portes ouvrent dès 8h et les élèves qui sont déjà arrivés se placent à l'endroit prévu pour leur classe jusqu'à ce qu'on les invite à entrer. Certains enseignants surveillent près des portes et les autres sont en classe, prêts à les accueillir. **Tous les élèves doivent être entrés dans l'école au plus tard à 8h05, afin que les cours puissent débuter à 8h10.** Ils sont invités à se laver les mains ou à appliquer une solution hydroalcoolique.

En fin de journée, les élèves qui quittent l'école sortent par l'arrière (préscolaire, 1^{er} et 2^e cycle) ou par l'avant pour le 3^e cycle.

Afin de simplifier et accélérer les déplacements, les trottinettes et les planches à roulettes ne sont pas permises dans l'école jusqu'à nouvel ordre.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

Horaire et fréquentation

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles - tarification en vigueur, ratio habituel d'un adulte pour 20 enfants - en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s'appliquent en service de garde. Le service de garde est ouvert de 7h00 à 18h00. L'entrée des enfants doit toujours se faire à la porte du 6367, 1^{re} Avenue (comme à l'habitude). Pour modifier les options de fréquentation de votre enfant, vous devez contacter les responsables du service de garde au 514 596-5027 ou par courriel au stmarc@csgdm.qc.ca.

Comme on ne nous demande pas de maintenir les bulles-classe, il est fort probable que nous soyons dans l'obligation de jumeler des groupes à certains moments de la journée. Les activités extérieures sont privilégiées.

Accueil des élèves le matin

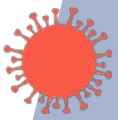
En arrivant le matin, le parent laisse son enfant à la porte en s'assurant que l'éducatrice à l'accueil a pris sa présence. Si nécessaire, il pourra accompagner son enfant jusqu'au comptoir (particulièrement pour les petits), mais aucun parent ne peut circuler dans l'école. Chaque parent doit respecter la distanciation physique avec les autres familles qui sont dans la file d'attente. Si le parent entre dans l'école, le port du couvre-visage est obligatoire.

Départ le soir

Le parent entre dans l'école (avec un couvre-visage) et se dirige vers la table d'accueil. Au besoin, le parent peut être invité à retirer son masque, le temps que l'éducatrice l'identifie. Par la suite, le parent circule vers l'entrée principale de l'école et ressort pour y attendre son enfant tout en respectant la distanciation physique en vigueur. Chez les élèves plus grands, il est toujours possible de signer une autorisation pour que l'enfant quitte l'école seul à une heure précise. Cette option favorise des départs plus rapides et diminue le nombre d'adultes présents dans l'école.

Traiteur

Le service de traiteur reprend en septembre pour les familles que s'y sont inscrites.



VISITEURS ET PARENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Tous les visiteurs, incluant les parents, sont tenus de porter un couvre-visage en tout temps, sauf lorsqu'ils consomment de la nourriture ou des boissons. Toutefois, nous demandons aux parents de ne pas se présenter à l'école sans rendez-vous. Tout visiteur ou parent devant circuler dans l'école doit d'abord se présenter au secrétariat et répondre à quelques questions sur son état de santé avant d'être autorisé à entrer.

ISOLEMENT ET EXCLUSION DE L'ÉCOLE

Symptômes

Encore cette année, tout élève ou tout membre du personnel présentant **un symptôme ou plus pouvant être liés à la COVID-19 ne peut pas se présenter à l'école**, et ce, même s'il est complètement vacciné. Ces symptômes sont les suivants :

- Fièvre (température buccale de 38,1 °C (100,6 °F) et plus)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion nasale (de cause inconnue)

Une personne présentant un ou plusieurs de ces symptômes doit alors passer un test de dépistage et **attendre de recevoir un résultat négatif pour réintégrer l'école.**

Contact avec un cas positif

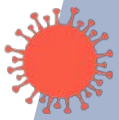
Une personne en contact avec un cas positif doit s'isoler, passer un test de dépistage et attendre de recevoir un résultat négatif pour réintégrer l'école. Dans le cas d'une personne adéquatement protégée (vaccinée complètement ou ayant eu la COVID-19 dans les 6 derniers mois), elle n'a pas à s'isoler et à passer un test de dépistage, mais elle doit surveiller l'apparition de symptômes.

Retour de voyage

Il n'y a aucune mesure d'isolement préventif pour les personnes qui ont voyagé à l'intérieur du Canada. En ce qui concerne les **voyages à l'extérieur du Canada**, la personne doit effectuer la quarantaine obligatoire de 14 jours au retour de voyage SAUF si celle-ci est asymptomatique et entièrement vaccinée. Dans ce cas, cette personne peut entrer dans les établissements du CSSDM en fournissant à la direction le résultat négatif du test de dépistage fait 72 heures avant le retour au pays ainsi que le résultat négatif du test aléatoire demandé par l'agent des services frontaliers, le cas échéant. **Dans le cas des élèves qui ne sont pas vaccinés, la quarantaine obligatoire de 14 jours doit donc s'appliquer.**

Symptômes apparaissant pendant la journée à l'école

Si votre enfant présente un ou plusieurs des symptômes énumérés précédemment, **il sera retiré de son groupe et l'on vous contactera pour qu'il retourne à la maison.** Le parent devra alors aller passer un test de dépistage pour son enfant dans les plus brefs délais ou contacter le 1 877 644-4545 et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.



Protocole lors d'un cas positif à l'école

Nous sommes toujours dans l'attente des procédures à suivre lors de la présence de cas positifs à l'intérieur de l'école. Il est possible que l'on doive procéder à l'isolement de tous les contacts à risque modéré ou élevé (dont tous les compagnons de classe) pour une période de 14 jours, comme c'était le cas l'an dernier. Dès que nous aurons ces précisions, nous vous en informerons.

COMMUNICATION

Toutes les communications officielles de l'école se font par courriel. Il est très important de s'assurer que nous avons toujours une adresse de courriel valide pour vous rejoindre.

Des numéros de téléphone valides sont également essentiels pour pouvoir communiquer rapidement avec vous lorsque les situations l'exigent.

Pour communiquer avec la direction ou le secrétariat, nous vous invitons à utiliser l'adresse de courriel stmarc@csgm.qc.ca ou à laisser un message au 514 596-5022.

PROTOCOLE D'URGENCE

Notre protocole d'urgence comprenant toutes les actions à entreprendre en cas de fermeture complète ou partielle de l'école sera ajusté dès que nous aurons reçu l'ensemble des consignes et procédures imposées par la Direction de la santé publique. Ce protocole vise essentiellement à assurer rapidement un enseignement et un support pédagogique à distance. Il inclut les actions prises par l'école et par le Centre de services scolaire de Montréal pour soutenir les élèves et leur famille.

Notre protocole est bien avancé et sera finalisé avec l'équipe-école en début d'année scolaire. Des précisions à ce sujet vous seront transmises dès qu'elles seront connues.

Pour une rentrée en sécurité

